



Zaleucus,

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE
« LES ABÎMES »

Organisé par la maison d'édition ZALEUCUS

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La **maison d'édition ZALEUCUS**, dont le siège social est situé 22 Rue Racine 44000 NANTES, ci-dessous dénommée « **maison d'édition ZALEUCUS** » organise un concours d'écriture intitulé « **Les Abîmes** ».

ARTICLE 2 — CALENDRIER DU CONCOURS

- Ouverture du concours et de réception des manuscrits : **17 octobre 2022**
- Clôture des réceptions de manuscrits : **8 janvier 2023**
(cachet de la Poste faisant foi pour les manuscrits papier / date de réception par e-mail faisant foi pour les manuscrits électroniques)
- Annonce des cinq lauréats : **11 mars 2023**
- Publication des cinq lauréats : **juin 2023**

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à son élaboration ou ayant un lien juridique avec la **maison d'édition ZALEUCUS**, ainsi que leurs proches (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et autres résidents du même foyer).

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas soumettre sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. S'il est constaté qu'un auteur a adressé plusieurs manuscrits, seule sa première contribution sera prise en compte. Aucune modification ne pourra être apportée au texte par le participant une fois celui-ci publié.

La participation au concours vaut lecture et acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant. Après l'envoi d'un manuscrit, et jusqu'à la proclamation des résultats, chaque candidat s'interdit de publier et/ou diffuser son texte et/ou d'accorder sur ce dernier des droits à un tiers, y compris sous forme d'option, pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats. Les participants non lauréats recouvreront l'entière disponibilité de leurs droits le jour de la proclamation des résultats.

Par suite de la publication des lauréats, ceux-ci s'engagent à ne pas proposer leur texte à des tiers et à ne pas en négocier les droits tant que les discussions sont en cours avec la **maison d'édition ZALEUCUS**.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour concourir, le candidat doit envoyer son manuscrit :

- Soit par mail sous format Word ou équivalent à **contact@zaleucus-edition.com**
- Soit à l'adresse ZALEUCUS – **22 Rue Racine 44000 NANTES**

Son envoi doit comporter sur papier libre les éléments suivants :

- Nom et prénom du candidat et, s'il y a lieu, son nom d'auteur
- Adresse électronique et numéro de téléphone
- Consentement au règlement (l'envoi d'un manuscrit sans consentement au règlement sera considéré comme nul).

ARTICLE 5 — PRINCIPES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le contenu proposé doit être original, appartenir à l'auteur et être rédigé en langue française. L'œuvre ne doit pas avoir été publiée auparavant, sauf si autoéditée.

Le texte comporte entre 60.000 et 180.000 signes, espaces compris.

L'ouvrage doit être une œuvre de fiction littéraire non illustrée appartenant au genre du thriller, c'est-à-dire évoquant des faits criminels mystérieux et faisant l'objet d'une enquête, policière ou non, résolue.

La qualité du texte sera évaluée sur la base des critères ci-dessous :

- Appartenance au genre du thriller ; excellence de l'écriture
- Niveau de langage utilisé
- Respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation
- Style narratif
- Élaboration et développement de l'intrigue
- Intérêt du sujet traité pour le grand public
- Potentiel commercial de l'œuvre.

Le candidat devra respecter le droit d'auteur et ne pourra en aucun cas reproduire des éléments d'écrit, de textes et/ou d'images appartenant à des tiers. Toute contribution contrevenant à ces principes, à la législation française ou communautaire pourra être écartée du concours et supprimée.

La responsabilité de la **maison d'édition ZALEUCUS** ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

ARTICLE 6 — PROCESSUS DE SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Un comité de sélection établi par la **maison d'édition ZALEUCUS** désignera les cinq manuscrits textes présentant les meilleures qualités littéraires.

ARTICLE 7 — LES PRIX

Cinq manuscrits seront sélectionnés par le comité de lecture.

Les manuscrits gagnants seront publiés, au choix de la **maison d'édition ZALEUCUS** séparément ou dans un recueil, par la **maison d'édition ZALEUCUS** aux formats papier et numérique, sous réserve de l'acceptation définitive du texte et de la conclusion entre l'auteur et la **maison d'édition ZALEUCUS** d'un contrat d'édition et d'un contrat de cession des droits audiovisuels conformes aux normes de la profession et notamment aux conditions minimales décrites ci-dessous : seront cédés dans le contrat d'édition l'ensemble des droits de reproduction et de représentation sur tout support et notamment papier et/ou numérique et tous les droits annexes tels que les droits de traduction, les droits de merchandising, les droits d'exploitation en livre-audio ainsi que les droits d'adaptation audiovisuelle, cession consentie à l'éditeur pour la durée de la propriété littéraire et artistique et moyennant une rémunération à négocier avec l'auteur.

Le nombre d'exemplaires de la publication est à l'appréciation de la **maison d'édition ZALEUCUS**. Le refus de signature du contrat d'édition ou l'échec des négociations dudit contrat avec la **maison d'édition ZALEUCUS** entraînera le retrait du manuscrit du prix.

La maison d'édition **ZALEUCUS** se réserve en ce cas le droit de sélectionner un autre lauréat parmi les manuscrits envoyés. Les lauréats bénéficieront avant publication d'un travail d'édition de leur texte par la **maison d'édition ZALEUCUS**. Dans ce cadre, les lauréats s'engagent à collaborer activement avec l'équipe éditoriale afin d'assurer la publication de leur nouvelle dans les meilleurs délais et conditions.

Parmi les cinq manuscrits, l'auteur de celui d'entre eux, sélectionné par le comité de lecture, qui se distinguera par sa qualité supérieure aux quatre autres, se verra récompenser d'un prix de 500 euros. Parmi les quatre manuscrits restants, l'auteur de celui d'entre eux, sélectionné par le comité de lecture, qui se distinguera par sa qualité supérieure aux trois autres, se verra récompenser d'un prix de 300 euros. Parmi les trois manuscrits restants, l'auteur de celui d'entre eux, sélectionné par le comité de lecture, qui se distinguera par sa qualité supérieure aux deux autres, se verra récompenser d'un prix de 200 euros.

ARTICLE 8 — INFORMATION DES GAGNANTS

Les cinq lauréats seront informés des résultats de leur participation au concours par courrier électronique à l'adresse qu'ils ont indiquée lors de leur inscription. Ils devront répondre dans les 10 jours ouvrés suivant la notification de leur sélection. A défaut pour l'un de répondre, il sera disqualifié et ne pourra recevoir son prix.

ARTICLE 9 — INFORMATION DES AUTRES PARTICIPANTS

Les participants autres que les lauréats seront prévenus de l'attribution des prix par e-mail. Dès la désignation des lauréats, ils recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leurs textes soumis.

ARTICLE 10 — VÉRIFICATION DES SOUMISSIONS

Les soumissions des manuscrits feront l'objet de vérifications et pourront être disqualifiées si elles arrivent en retard, incomplètes, illisibles, entachées d'irrégularités, soumises à travers des moyens illicites, n'appartenant pas au candidat, non conformes à la politique de contenus de la **maison d'édition ZALEUCUS** ou au présent règlement. La **maison d'édition ZALEUCUS** se réserve le droit de disqualifier tout candidat convaincu de falsification dans le bon déroulement des soumissions ou du concours.

ARTICLE 11 — RESPONSABILITÉ DE LA MAISON D'ÉDITION ZALEUCUS

La **maison d'édition ZALEUCUS** ne pourra être tenue pour responsable si le concours devait être modifié, reporté ou annulé.

La **maison d'édition ZALEUCUS** se réserve la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de reporter ou modifier les conditions du concours, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Tout avenant modificatif ou tout nouveau règlement établi par la **maison d'édition ZALEUCUS** sera communiqué immédiatement aux participants par e-mail.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La **maison d'édition ZALEUCUS** ne pourra être directement ou indirectement tenue pour responsable notamment si le courrier électronique de mise en relation pour le gain d'un participant ne leur parvenait pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou leur arrivait illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique inadéquat, texte illisible, etc.)

La **maison d'édition ZALEUCUS** ne pourra être tenue pour responsable en cas :

- (1) d'informations incorrectes ou erronées, qu'elles soient le fait du candidat, d'erreur d'impression ou de tout autre équipement associé ou utilisé dans le concours ;
- (2) de problèmes techniques de toute nature comme par exemple les interruptions de connexions ou les connexions défectueuses ;
- (3) d'intervention humaine non autorisée au cours du processus de soumission ou de concours ;
- (4) d'erreur technique ou humaine durant l'administration du concours ou le traitement des candidatures. Si, pour une quelconque raison, une candidature se trouvait supprimée, détruite, perdue ou corrompue, le participant n'aurait d'autre solution que de recommencer sa participation au concours si possible.

ARTICLE 12 — AUTORISATION

Du seul fait de la participation au concours, les lauréats autorisent par avance la **maison d'édition ZALEUCUS** à utiliser leur nom et prénom ou nom d'auteur, âge, ville et/ou pays dans toute manifestation publi-promotionnelle, en France ou à l'étranger, liée au concours notamment sur les sites/applications ayant relayé celui-ci ainsi que sur tous supports (livre, presse écrite, radio, télévision, cinéma, sites Internet, etc.)

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie supplémentaire au prix. Cette autorisation est donnée pour une durée d'un (1) an à partir de l'annonce des résultats du concours et pourra être renouvelée par la suite si besoin était.

Cette autorisation entraîne renonciation de la part des gagnants à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données dès lors que l'utilisation est conforme au présent article.

ARTICLE 13 — CONDITIONS GÉNÉRALES

La **maison d'édition ZALEUCUS** se réserve le droit d'annuler, suspendre et/ou modifier le concours, en intégralité ou pour partie, y compris le présent règlement en cas de fraude, problème technique ou tout autre facteur dépassant sa compétence et de nature à empêcher le bon fonctionnement du concours, à son unique discrétion. La **maison d'édition ZALEUCUS** se réserve le droit de disqualifier tout candidat convaincu de falsifier le processus de soumission ou la bonne marche du concours, tout candidat ne se conformant pas au présent règlement ou se comportant de manière préjudiciable. Toute tentative pour entraver le bon déroulement du concours pourra constituer une atteinte à la législation en vigueur et la **maison d'édition ZALEUCUS** se réserve le droit d'engager des poursuites le cas échéant.

ARTICLE 14 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles transmises par les participants seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018.

Les données personnelles sont collectées et traitées par la **maison d'édition ZALEUCUS**.

La collecte de ces données a pour finalité :

- L'organisation et le bon déroulement du concours.
- Concernant les lauréats, la promotion et la publicité du concours et de ses suites.

Les données seront conservées pendant la durée du concours et durant deux années supplémentaires.

Les données ne seront ni louées ni vendues à un tiers.

Le présent concours impliquera la création d'un fichier automatisé avec les données fournies par les participants. En application du Règlement Général sur la Protection des Données et conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données personnelles. Ces droits peuvent être directement exercés sur simple demande à l'adresse **contact@zaleucus-edition.com** en indiquant vos nom, prénom, e-mail adresse.

Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 15 — DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement et/ou des modalités de participation au concours, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux français compétents.